

Nouvelles des associations SPV

AG constitutive de l'AVEP2 mercredi 22 mars 2017:

Depuis près d'une année, un important travail a été fourni par six collègues membres de la SPV pour constituer une nouvelle association SPV du cycle 2. Le mercredi 22 mars 2017 à Prilly, les collègues du cycle 2 auront l'occasion de débattre de résolutions:

- Du temps et des moyens pour introduire les moyens d'enseignement romands au cycle 2.
- L'enseignement différencié et ses conséquences pour l'évaluation : de la clarification s'il vous plaît !
- Pour un équilibre entre apprentissages et évaluations.

Avoir des prises de position, c'est bien. S'organiser pour les porter plus loin, c'est mieux. Soyez les bienvenu-e-s, la parole vous est donnée !

Toutes les informations sur le site de la SPV, spv-vd.ch.

AG AVEP1 du mercredi 29 mars 2017:

L'Assemblée générale de l'AVEP1 aura lieu à la salle du Mont-sur-Lausanne et sera suivie d'une conférence sur les méthodes Montessori.

Des cotisations pour vos revendications

La Société pédagogique vaudoise a fêté ses 160 ans en septembre 2016. 160 ans qu'elle est l'association professionnelle la plus importante du canton de Vaud, grâce à vous, grâce à votre solidarité et grâce à votre investissement. Un immense merci.

Grâce au travail de chacun-e, un grand nombre de projets et de revendications SPV ont pu être réalisés cette année. Le rapport d'activités qui sera adopté en juin 2017 lors de l'Assemblée ordinaire des délégué-e-s (AD) reviendra sur tous ces éléments.

Dans ce *Majuscules*, vous trouverez des explications sur l'utilisation de vos cotisations. Par ailleurs, le Comité cantonal SPV a annoncé dans l'Éducateur de décembre 2016 (cf. page 46) que la Société pédagogique vaudoise allait rencontrer des difficultés financières dès 2017. L'AD du 1er juin à Forel-Lavaux prendra des décisions pour que le budget 2018 soit équilibré. De plus, une cotisation de soutien SPV de 45fr. (voir page suivante) est proposée cette année afin de réduire les pertes prévues. Donc, si vous souhaitez faire un geste supplémentaire pour soutenir la SPV dans son travail, le Comité cantonal vous en remercie d'ores et déjà.

En dernière page, le Syndicat des enseignant-e-s romands organise une étude sur l'état de santé des enseignant-e-s. Toutes les informations nécessaires s'y trouvent. Le Comité cantonal SPV vous invite vivement à participer à cette étude.

Le Comité cantonal, les comités des associations professionnelles et le Secrétariat général de la SPV vous remercient infiniment de votre confiance et de votre engagement.

Gregory Durand, président
gregory.durand@spv-vd.ch

A quoi servent mes cotisations ?

Une question qui revient constamment dans les contacts que les permanents et les membres du Comité cantonal ont avec les collègues concerne l'utilité de l'appartenance à un syndicat. Les non-membres se demandent souvent: «Pourquoi devrais-je adhérer au syndicat ?». De plus, les membres se demandent légitimement : «à quoi servent mes cotisations syndicales ?». Au fond, les deux groupes veulent savoir comment la SPV protège leurs intérêts. Voici donc quelques informations pour vous permettre de mieux comprendre pourquoi la SPV a besoin de vous et ce qu'elle peut vous apporter. Ces arguments vous seront sans doute utiles pour convaincre de nouveaux collègues à rejoindre la SPV.

À combien se montent les cotisations?

La cotisation annuelle de la SPV est fixée selon le salaire. Elle varie donc entre 275 fr. et 375 fr. Ce montant permet notamment de verser :

- 120 fr. au Syndicat des enseignants romands (SER) et à l'Éducateur
- environ 30 fr. à la Fédération des Sociétés de Fonctionnaires (FSF)
- 12 fr. à votre association professionnelle (AVEP1, AVES, AVEAC, AVESAC, AVEPS, Rythmique Vaud, AVMES, AVMD)
- 5 fr. au fonds de secours SPV (<http://spv-vd.ch/prestations/fonds-de-secours>)

Le tableau des cotisations figure sur le site internet de la SPV (<http://spv-vd.ch/docs/cotisations.pdf>). Pour comparaison, dans la plupart des syndicats d'autres secteurs d'activité (par exemple UNIA) à salaire correspondant, le montant de la cotisation est d'environ 50 CHF par mois.

Une cotisation de soutien / 45 fr.

En raison des soucis financiers que rencontre la SPV depuis le 1er janvier 2017 (cf. rupture de contrat avec une assurance), le Comité cantonal SPV a étudié plusieurs pistes afin d'équilibrer au mieux les budgets futurs. En effet, pour obtenir l'équilibre comptable le Comité cantonal doit trouver 150'000 CHF. Des efforts devront encore être faits dans les charges, mais il est également prévu d'augmenter les recettes. C'est pour cette raison que l'AD extraordinaire du 30 novembre 2016 a accepté d'introduire une cotisation de soutien. Donc, si vous souhaitez faire un geste supplémentaire pour soutenir la SPV dans son travail, repérez le montant dans la colonne « cotisation de soutien » (cf. verso de la facture reçue). Le Comité cantonal vous en remercie d'ores et déjà.

Une valeur cardinale: la solidarité

Si vos cotisations sont un outil puissant pour la SPV, c'est parce que votre contribution vient s'ajouter à celles des autres membres pour alimenter un fonds collectif destiné à développer des activités qui profiteront à tous. L'union fait la force. En étant membre de la SPV, vous contribuez à démultiplier l'impact de nos efforts collectifs pour améliorer nos conditions de travail et obtenir une négociation digne de ce nom. Une chose doit être bien claire: il ne faut pas considérer les cotisations syndicales comme une «rémunération pour services rendus». Cette conception ne reconnaît pas l'importance d'un syndicat en tant qu'organisation collective, s'appuyant sur le principe de solidarité et de soutien – financier et personnel – durable de ses membres, afin de pouvoir se développer et fournir le type de représentation susceptible de défendre et d'accroître réellement les droits et prestations dont vous bénéficiez.

Le visage du syndicat

Les fonds servent d'abord à couvrir la rémunération des professionnels qui travaillent pour la SPV: la secrétaire administrative, le Secrétaire général et le président. Ils couvrent aussi les décharges des membres du Comité cantonal (entre 5 et 6 personnes). Par délégation, ils participent aussi à la prise en charge des professionnels du SER et de la FSF. Ces équipes sont au cœur de tout ce que fait le syndicat. Ce sont ces personnes qui *mouillent leur maillot* pour défendre les intérêts des enseignants (et de leurs élèves) dans de multiples groupes de travail face aux représentants du Département. Et cela dure depuis 1856 !

Protéger et promouvoir les droits du personnel

L'un des principaux moyens de protéger les droits et prestations dont jouissent les enseignants consiste à prévenir les griefs. La SPV, par les actions de ses permanents et au besoin par le biais de sa protection juridique, aide à régler les différends de façon formelle et informelle. La première mesure que prend le syndicat consiste le plus souvent à trouver un moyen de régler le différend à l'amiable. Toutefois, si un problème exige que les membres utilisent les mécanismes formels à leur disposition, la SPV est toujours là pour les soutenir et les accompagner.

Impliquez-vous et constatez par vous-même!

Voilà ce que vos cotisations syndicales aident à payer. Nous vous encourageons à songer à vous impliquer davantage, en offrant de votre temps comme délégué, en participant aux réunions et aux assemblées, et en parlant autour de vous des avantages que représente une adhésion à la SPV!

Pour être toujours mieux entendus, nous avons besoin d'une forte représentation. Ce que le syndicat peut faire pour ses membres dépend dans une large mesure des contributions apportées par les membres eux-mêmes. En tant que membre cotisant, vous pouvez aider à façonner votre environnement de travail et à améliorer les conditions dans lesquelles vous travaillez. Une chose est sûre: nous pouvons faire beaucoup plus en unissant nos efforts en tant que membres du syndicat qu'en agissant chacun de notre côté.

En tant qu'institution démocratique, il est légitime que vous demandiez au syndicat de vous rendre compte des résultats obtenus. La SPV tient une assemblée par an: l'Assemblée des délégués en mai / juin (le législatif où sont définies les priorités de la SPV). Notre rapport d'activités vous donnera aussi une information complète sur ce qui nous a occupé durant l'année (http://spv-vd.ch/docs/Rapport_activites_2016.pdf).



Dessin tiré de l'Éducateur, 2015, n°2, page 42

Nouvelles du Comité cantonal SPV

ETUDE SUR L'ÉTAT DE SANTÉ DES ENSEIGNANTS

Comme annoncé ci-contre, les membres SPV sont invité-e-s à participer à une étude sur l'état de santé. Si des collègues ne souhaitent pas participer à ce sondage, le Comité cantonal les remercie d'envoyer un courriel à info@spv-vd.ch d'ici au dimanche 26 février 2017.

AD SPV 2017 - 1er juin 2017

L'assemblée des délégué-e-s ordinaire de la Société pédagogique vaudoise aura lieu le jeudi 1^{er} juin après-midi à Forel - Lavaux. Le Comité cantonal de la SPV remercie d'ores et déjà tou-te-s les délégué-e-s de réserver cette date. Cette assemblée sera à nouveau très importante, car elle devra notamment confirmer les décisions de l'AD extraordinaire de novembre 2016. Comme d'habitude, les délégué-e-s auront congé l'après-midi afin de participer à cette assemblée.

Gregory Durand
gregory.durand@spv-vd.ch

**ADHEREZ
AUJOURD'HUI
A LA SPV.**
www.spv-vd.ch

Etude sur l'état de santé des enseignant-e-s

Le SER, regroupant neuf associations cantonales d'enseignants, associé à d'autres associations et syndicats, a décidé de lancer une étude, la première de ce genre, sur l'état de santé des enseignants en Suisse romande. Cette étude a été confiée à l'Institut universitaire romand de santé au travail (IST). Elle se basera sur vos réponses au questionnaire. Celui-ci a été conçu pour déterminer le plus précisément l'état de santé des enseignants durant l'année civile 2016.

Le but est de promouvoir des conditions de travail de qualité en présentant des arguments sur la base d'une étude objective portant sur notre état de santé. C'est la première fois qu'une telle étude est réalisée en Suisse romande. Elle est très importante ! Quelle que soit votre situation actuelle, votre participation à l'enquête est indispensable.

Cette enquête sera menée durant quatre semaines entre le 6 mars et le 3 avril prochains. Le questionnaire vous sera envoyé par courrier électronique sous forme d'un lien. L'anonymat et la confidentialité dans l'utilisation de vos réponses vous sont garantis.

En effet, l'IST travaille avec un logiciel électronique sécurisé. Le lien que vous recevez est unique et associé à votre adresse courriel. Au moment où vous répondez, le logiciel dissocie vos réponses de votre adresse électronique, garantissant l'anonymat. Les réponses sont stockées par l'IST et seules les trois personnes mandatées pour mener l'étude y auront accès. Ni le SER, ni aucune autre association n'auront accès à ces données.

De plus, l'IST ne les utilisera pas à d'autres fins, il agit sur mandat pour le SER et ses neuf associations cantonales, ainsi que les associations et syndicats associés.

L'IST remettra les résultats statistiques et son rapport aux neuf associations cantonales du SER et autres associations et syndicats qui ont participé à cette enquête. Le SER décidera sous quelle forme ce rapport sera publié. Il sera assorti d'un argumentaire. Chaque association pourra par la suite utiliser au plan cantonal les résultats et le rapport comme elle le souhaite.

Les 20 minutes que vous consacrerez auront une influence durant ces prochaines années et permettront à la SPV d'agir de manière efficace, de concert avec le SER, pour une meilleure qualité de vie professionnelle.

Si vous avez des questions à propos de cette étude, vous pouvez sans autre envoyer un courriel à l'adresse : sg@le-ser.ch et nous y répondrons volontiers dans les 5 jours au plus.

Samuel Rohrbach, président SER
Jean-Marc Haller, secrétaire général SER
Gregory Durand, président SPV